

Sri Lanka

Environnement opérationnel

Contexte

Au Sri Lanka, les conditions de sécurité se sont régulièrement détériorées au cours de l'année 2006. D'incessants combats terrestres et aériens menés sur plusieurs fronts ont conduit à une rapide dégradation de la sécurité des civils dans tout le nord et l'est du pays. À l'est, la poursuite des affrontements entre les forces gouvernementales et les Tigres libérateurs de l'État tamoul (LTTE) a encore accentué les déplacements de population. Au nord, la soudaine escalade des combats survenue en août a déraciné un grand nombre de personnes et coupé des routes d'accès vitales pour l'approvisionnement. Les efforts politiques visant à faire avancer le processus de paix sont au point mort et tout laisse à penser que la situation humanitaire va s'aggraver.

En septembre 2006, la flambée de violence avait provoqué le déplacement de plus de 207 000 personnes. Outre les déplacés internes, 15 000 réfugiés sri-lankais supplémentaires ont débarqué sur les côtes méridionales de l'Inde. Au début de l'année 2006, avant ces récents événements, Sri Lanka comptait déjà 312 000 personnes déplacées par la guerre civile qui a fait rage entre 1983 et 2002.

La sécurité des civils, et en particulier des déplacés, est devenue une grave préoccupation. À mesure que le conflit se propage dans des régions auparavant considérées comme sûres, les déplacés internes sont de plus en plus menacés. D'autre part, la détérioration des conditions de sécurité place les travailleurs humanitaires dans une position vulnérable. La violence a perturbé la vie quotidienne de dizaines de milliers de personnes, entravant l'accès aux vivres, à l'emploi, aux soins de santé et à l'éducation.

Besoins

Une enquête d'évaluation complète des besoins des personnes hébergées dans des centres sociaux a révélé que dans certaines zones, la majorité des déplacés internes préféraient le relogement ou l'intégration sur place. En raison des problèmes de sécurité, cette enquête menée en coopération avec le Gouvernement n'a toutefois pu couvrir l'ensemble des districts.

À la suite de cette enquête, l'UNHCR et le PNUD ont réalisé une étude pilote dans 200 villages présentant des possibilités de retour, de relogement ou d'intégration sur place à



travers le nord et l'est du pays. Cette étude visait à évaluer les services, la situation globale et les besoins en matière de logements et d'infrastructures. L'UNHCR s'est basé sur ces profils pour définir ses propres interventions et solliciter une aide extérieure. Ces travaux ont débouché sur un programme quadriennal, élaboré en collaboration avec le Gouvernement et la Banque mondiale, qui vise la construction de 6 500 maisons à Puttalam en 2007. D'autres études d'évaluation des centres sociaux et de profilage des villages seront réalisées en 2007.

Ayant fui avec pour tout bagage ce qu'ils étaient en mesure de transporter, les déplacés installés dans des bâtiments publics ont rapidement besoin de matériaux de construction d'abris et d'articles domestiques de base. Ceux qui sont hébergés dans des familles d'accueil ont quant à eux besoin d'une aide pour pouvoir contribuer aux besoins essentiels du ménage. L'ampleur des mouvements de population a dépassé les capacités de réponse locales. Elle a fait peser un poids immense sur les familles d'accueil et sur les bâtiments collectifs, tels que les écoles, où les déplacés se sont abrités. Des pressions croissantes s'exercent d'ailleurs pour que les écoles soient rouvertes, afin de perturber le moins possible la scolarité des enfants.

Bien qu'on ne puisse prévoir la façon dont la situation va évoluer en 2007 dans le nord et l'est du pays, une intervention d'urgence demeurera nécessaire à plus ou moins long terme.

Total des besoins : 7 331 779 dollars E.-U.

Objectifs principaux

L'objectif de l'UNHCR est de répondre aux besoins de protection et d'assistance des personnes déplacées au Sri Lanka, en accordant une attention toute particulière aux besoins des femmes, des enfants et des personnes âgées. Dans ce but, l'Organisation s'attachera à :

- Intervenir lors de nouveaux déplacements de population en offrant une protection, des matériaux pour abris et des articles de secours non alimentaires, tout en coopérant avec ses partenaires pour assurer une assistance adéquate.
- Surveiller la sécurité et le bien-être des déplacés internes, leur offrir une assistance juridique, les aider à obtenir des documents d'état civil, prendre des mesures pour prévenir et traiter la violence sexuelle et sexiste et aider le Gouvernement à recenser les déplacés internes et à défendre leur cause.
- Prendre des mesures de stabilisation et de rétablissement de la confiance afin d'apaiser les conflits entre les communautés et de préparer le terrain en vue des retours, en soutenant les populations d'accueil par le biais de projets à impact rapide.
- Rechercher des solutions durables par le biais de projets d'intégration sur place, de retour et de relogement.

Stratégie et activités

Au Sri Lanka, la stratégie de mise en œuvre de l'UNHCR pour 2007 comporte deux volets : d'une part la protection à long terme, associée à la recherche de solutions durables, et d'autre part les interventions d'urgence axées sur la protection et l'assistance lors des nouveaux déplacements de population.

Protection et solutions durables

Sur le terrain, l'UNHCR et ses partenaires continueront à surveiller le bien-être global et les conditions de sécurité de

Cibles prioritaires pour 2007

- L'UNHCR aura librement accès à toutes les zones de déplacement contrôlées par le Gouvernement ou les LTTE.
- Tous les déplacés internes bénéficieront d'une protection nationale identique à celle des citoyens non déplacés.
- Tous les déplacés pourront contacter l'UNHCR et ses partenaires pour évoquer les problèmes de protection en toute confiance.
- Tous les déplacés internes bénéficieront d'abris d'urgence et d'articles domestiques de base.
- Les produits de première nécessité et les matériaux de construction d'abris seront transportés dans les dix jours suivant le déplacement et/ou le retour.
- 900 maisons seront construites pour les anciens déplacés, qu'ils soient relogés, de retour dans leur région d'origine ou intégrés sur place.
- Les communautés d'accueil seront soutenues par le biais de projets à impact rapide.
- Les relations entre les communautés et les forces armées seront améliorées grâce à des programmes de sensibilisation et à des formations aux droits de l'homme à l'intention des forces armées et de la police.
- L'opinion publique nationale sera sensibilisée à la violence sexuelle et sexiste et au VIH/SIDA par le biais de programmes de formation et d'information.
- Tous les demandeurs d'asile obtiendront un entretien et leur statut de réfugié sera déterminé dans le mois suivant leur recensement.
- 120 réfugiés reconnus comme tels seront réinstallés.

l'ensemble des déplacés internes. Ils accorderont une attention particulière aux besoins des déplacés les plus vulnérables, en tenant compte du sexe et de l'âge dans la mise en œuvre de la protection et de l'assistance. Ceci passera par des activités de sensibilisation et de traitement de la violence sexuelle et sexiste, des programmes de formation et d'information sur le VIH/SIDA, des efforts de mobilisation de la communauté et la fourniture de protections périodiques, de nécessaires d'hygiène et de vêtements adaptés aux coutumes locales.

Chiffres prévisionnels

| Type de population | Origine | Janvier 2007 | | Décembre 2007 | |
|--------------------|-------------|--------------------|--------------------------------|--------------------|--------------------------------|
| | | Total dans le pays | Nb pers. assistées par l'UNHCR | Total dans le pays | Nb pers. assistées par l'UNHCR |
| Réfugiés | Pays divers | 130 | 130 | 120 | 120 |
| Demandeurs d'asile | Pakistan | 100 | 100 | 80 | 80 |
| Rapatriés | | 400 | 400 | | |
| Déplacés internes | | 465 000 | 465 000 | 465 000 | 465 000 |
| Déplacés de retour | | 100 000 | 100 000 | 50 000 | 50 000 |
| Total | | 565 630 | 565 630 | 515 200 | 515 200 |



Les gens qui fuient les combats en cours dans la province de Jaffna essaient d'emporter autant d'affaires qu'ils le peuvent. *UNHCR / J. Park.*

L'UNHCR aidera le Gouvernement à recenser les personnes nouvellement déplacées, à radier les individus rentrés chez eux ou repartis ailleurs et à actualiser les statistiques. Lorsque les conditions le permettront, il mettra également à jour le nombre de personnes déplacées et l'évaluation des infrastructures villageoises.

L'UNHCR apportera un appui financier supplémentaire aux communautés affectées par le conflit, les populations d'accueil comme les déplacés internes, par la mise en œuvre d'une cinquantaine de projets à impact rapide. En 2006, cette approche communautaire a déjà permis de porter assistance à 28 régions. L'accord de mise en œuvre conclu avec un consortium d'ONG sera reconduit en 2007, afin de garantir la faisabilité technique et la viabilité des projets de terrain lancés auprès des déplacés et des communautés d'accueil.

À la demande du Gouvernement, l'UNHCR a élaboré des « Principes directeurs pour des mesures de rétablissement de la confiance et de stabilisation en faveur des personnes déplacées au nord et à l'est de Sri Lanka ». Ce document recommande des mesures à mettre en œuvre pour rétablir la confiance au sein des communautés, d'une part, et entre les communautés et l'administration civile, les forces armées et les forces de l'ordre, d'autre part. Parmi les mesures à court terme figurent le renforcement de la police de proximité, les projets à impact rapide, les centres d'aide juridique, les associations de défense des déplacés internes et les formations sur les droits de l'homme à l'intention des autorités et des comités de liaison entre les instances civiles et militaires. Les interventions à plus long terme visent à poser les fondements de retours durables et librement consentis, notamment par la restitution ou l'indemnisation des propriétés foncières et immobilières et par la restauration des moyens de subsistance, en partenariat avec les acteurs du développement.

Interventions d'urgence

Lors des déplacements provoqués par de récents événements, l'UNHCR répondra aux besoins des déplacés internes en matière de protection, d'abris d'urgence et d'articles de secours non alimentaires. En 2007, l'Organisation se tiendra prête à intervenir lors de tout nouveau déplacement.

Elle incitera également ses partenaires à aider les communautés à faire face aux déplacements et à atténuer la peur et la méfiance des personnes victimes de violences ou d'hostilité.

Pour la mise en œuvre de sa politique en matière d'abris d'urgence, l'UNHCR prônera une « échelle » d'options (classées par ordre de préférence) : (i) hébergement dans des familles d'accueil, (ii) placement dans des centres sociaux existants et/ou dans des abris de transition pour les victimes du tsunami, laissés vacants ou abandonnés, (iii) accueil dans des lieux publics (écoles, églises, temples, etc.) et, en dernier ressort, (iv) hébergement sous tentes. Des matériaux de construction destinés à agrandir les abris seront fournis à tous les degrés de l'échelle.

L'Organisation entretiendra un stock de produits non alimentaires de première nécessité permettant de répondre rapidement aux besoins des déplacés et prévoit la distribution de colis d'urgence standard à quelque 22 500 familles en 2007.

Contraintes

Les conditions de sécurité demeurent fluctuantes. Les obstacles déjà présents avant le déplacement de population survenu en 2006 (problèmes de sécurité, pauvreté, investissements insuffisants dans la réparation des infrastructures, présence de mines, impact du tsunami de décembre 2004) empêchent les personnes déplacées par les récents événements de regagner leur lieu d'origine.

Les violences ethniques contribuent au climat actuel et ont déjà conduit dans certaines zones à la polarisation des communautés. Un prolongement de la violence, des déplacements et de la méfiance risque fort de provoquer une fracture si profonde entre les communautés que leur réconciliation nécessitera des efforts réciproques considérables.

Tant que les hostilités se poursuivront, la prise en charge des besoins des personnes déplacées depuis plus ou moins longtemps sera entravée par le souci de la sécurité du personnel et par les problèmes d'accès (notamment la coupure des routes d'approvisionnement). Dans certaines zones, ces difficultés menacent même les opérations de base. Un autre facteur à prendre en compte est la nécessité, pour les organisations humanitaires, de préserver leur image de neutralité auprès de l'opinion publique, en dépit des campagnes de dénigrement menées dans les médias.

Organisation et mise en œuvre

Présence de l'UNHCR

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de bureaux | 7 |
| Effectif total | 87 |
| Fonctionnaires internationaux | 12 |
| Collaborateurs nationaux | 55 |
| VNU | 18 |
| JEA | 2 |

Coordination

L'UNHCR au Sri Lanka continuera à coopérer avec le Gouvernement et les autorités locales pour apporter une assistance aux déplacés internes. La coordination avec le PAM, l'UNICEF, le FNUAP, l'OCHA, le CICR et diverses ONG s'inscrit dans un cadre officiel par le biais du Groupe de travail sur les déplacés internes. À court et à moyen terme, l'UNHCR sera responsable de la protection, des abris d'urgence (y compris de la gestion des sites) et des articles non alimentaires de première nécessité. Les comités de coordination des districts, également composés de représentants du Gouvernement et des ONG, distribueront des abris et des produits de première nécessité et assureront la liaison avec la Cellule de coordination interorganisations consacrée aux abris, implantée à Colombo.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : Centre national pour les victimes de crimes, ministère de la Construction de la nation et du Développement, ministère de la Gestion des catastrophes et des Droits de l'homme.

ONG : Arbiter-Samariter-Bund Deutschland, Campaign for Development and Solidarity, Centre d'action sociale de Jaffna, Centre for Housing Rights and Evictions, Centre for Policy Alternatives, Commission des droits de l'homme, Conseil danois pour les réfugiés, Conseil norvégien pour les réfugiés, Eastern Rehabilitation Organization, Foundation for Co-Existence, Muslim Aid, Non-violent Peace Force Sri Lanka, Peace and Community Action, Rural Development Foundation, The Refugee and Rehabilitation Organisation, The United Methodist Committee on Relief, Women in Need.

Autres : Société de la Croix-Rouge du Sri Lanka (Mannar, Trincomalee et Vavuniya).

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux : Agents des autorités des districts, Bureau du Président, Conseil provincial du nord-est, ministère de la Construction de la nation et du Développement, ministère de la Gestion des catastrophes et des Droits de l'homme, ministère de la Réinstallation.

Autres : Banque mondiale, BSP/ONU, Commission nationale des droits de l'homme, PNUD, VNU.

| Budget (dollars E.-U.) | | |
|--------------------------------------|-------------------------|------------------|
| Activités et services | Budget-programme annuel | |
| | 2006 | 2007 |
| Protection, suivi et coordination | 2 737 229 | 2 330 145 |
| Appui opérationnel (aux partenaires) | 463 666 | 350 116 |
| Assistance juridique | 2 132 888 | 970 512 |
| Besoins domestiques | 673 927 | 598 019 |
| Education | 12 475 | 24 594 |
| Santé | 9 980 | 14 757 |
| Services communautaires | 712 831 | 1 169 613 |
| Transport et logistique | 165 235 | 208 390 |
| Total des opérations | 6 908 230 | 5 666 145 |
| Appui au programme | 1 919 760 | 1 665 634 |
| Total | 8 827 990 | 7 331 779 |

